Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr
www.villersbocage14.fr

ARRÊTÉ
n° 2026-153

réglementant la circulation et le stationnement

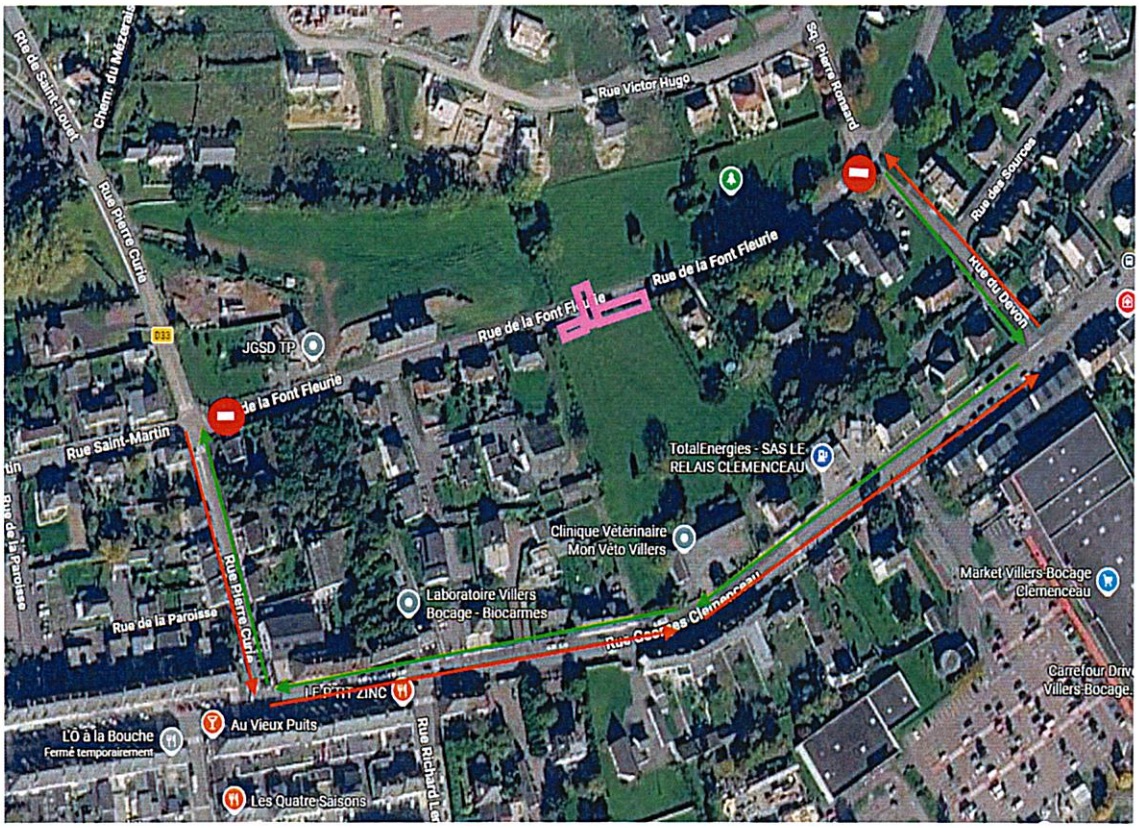
sur la commune de Villers-Bocage

Le Maire de la Commune de Villers-Bocage,
VU, le Code de la Route,
VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,
VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et permettre l'intervention de la société OMEXOM pour la viabilisation d'un lotissement dans la rue de la Fontaine Fleurie

ARRÊTE

Article 1er : Du 21 octobre 2026 au 4 décembre 2026 (inclus) pour des travaux de canalisation d'eau potable : Rue de la Fontaine Fleurie

La circulation sera totalement interdite à tous les véhicules (sauf véhicules de secours et de services) sur la voie concernée au droit du chantier, pendant une période de 6 jours à des dates définies en fonction de l'avancement des travaux. Durant cette période, la voie sera barrée en journée et remise en circulation chaque soir après la fermeture du chantier (voir plan ci-dessous).



Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise OMEXOM.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, le chef du centre de secours, la Policière municipale, l'entreprise OMEXOM, Pré-bocage intercom, le service technique de la mairie, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 15 octobre 2026

Pour Le Maire,

L'adjoint

Michel LE MAZIER

